

Une nouvelle stratégie européenne pour la première région d'Europe - Les propositions du Ceser Ile-de-France

4 juillet 2016 Sur saisine de la présidente de Région, Valérie Pécresse, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France a adopté, le 1^{er} juillet 2016, un avis sur le projet de rapport-cadre du Conseil régional consacré à la nouvelle stratégie européenne pour l'Ile-de-France. Le Ceser y renouvelle ses encouragements à concrétiser une stratégie européenne ambitieuse et de proximité.

S'appuyant sur ses précédents travaux, le Ceser formule plusieurs propositions pour faire de l'Ile-de-France une Région de référence en matière de stratégie européenne. Elles se structurent autour de trois axes :

• Répondre aux impératifs du rôle d'autorité de gestion qu'assume la Région

Le Ceser souhaite que la nécessité de renforcer les capacités à consommer les financements alloués aux acteurs et territoires franciliens n'aboutisse pas à se concentrer uniquement sur des "projets structurants", au détriment de porteurs de projets innovants. Il ne faut pas se limiter à une stratégie de massification. Pour que la Région Ile-de-France soit un interlocuteur privilégié des institutions européennes, le Ceser recommande notamment au Conseil régional de se positionner lors des consultations ouvertes par la Commission européenne, touchant les politiques régionales.

• Accompagner au mieux les porteurs de projets franciliens

Il s'agit pour le Ceser de mettre en place une doctrine régionale de contrôle pour favoriser la simplification et le soutien à tous les projets éligibles. Il propose également de créer une plateforme régionale d'orientation et d'apporter un appui spécifique dans le contexte du programme "Horizon 2020" (recherche et innovation). Par ailleurs, l'assemblée consultative renouvelle sa demande de création d'un nouveau dispositif de soutien aux micro-projets.

• Adapter l'institution régionale à l'ambition européenne manifestée

Pour mettre en place une stratégie de proximité, la Région Ile-de-France doit repenser ses modalités d'organisation fonctionnelle et budgétaire. Le Ceser adhère au renforcement des services de la Région pour faire face à ces nouvelles responsabilités. Il propose de créer une grande direction en charge des affaires européennes, directement rattachée à la direction générale des services. Par ailleurs, il demande une meilleure lisibilité budgétaire de tous les financements européens. Enfin, le Ceser souhaite que les compétences de la délégation francilienne à Bruxelles (Ile-de-France Europe) soient utilisées au mieux par l'ensemble des services et organismes associés de la Région.

Cette nouvelle stratégie européenne régionale doit permettre à la Région Ile-de-France d'être reconnue comme un interlocuteur responsable et de qualité par les institutions de l'Union européenne.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95